

18M²

HABITAT ÉTUDIANT PROJETS D'AVENIR

16

1-4

12

9

6 m²
Maison collective
de l'Institut textile
I. S. Nikolaïev
1929-1931

6

9 m²
Résidence universitaire Jean Zay
Eugène Beaudouin
1955

12 m²
Collège néerlandais
Willem Marinus Dudok
1928-1938

14 m²
Baker House
Alvar Aalto
1946-1949

16 m²
Pavillon suisse
Le Corbusier et Pierre Jeanneret
1930-1933

TVK ARCHITECTES URBANISTES

IMPLANTATION URBAINE

« Les deux ailes du bâtiment sont construites à l'alignement, conformément aux exigences du PLU. L'une s'élève à R+4 sur l'avenue Paul-Raoult en constituant un écran protecteur, l'autre à R+2 sur la rue de Bécheville, dans le respect des gabarits.

Toutes deux sont divisées par un axe qui distribue les logements et composent de larges gradins réguliers ménageant des terrasses généreuses. Celles-ci pourraient être thématisées par des usages définis qui caractérisent les lieux du partage. Presque tous les niveaux bénéficient de deux terrasses, l'une tournée vers la ville, la seconde vers le jardin.

L'entrée de la résidence se fait naturellement, à la jonction des deux ailes concomitantes, à l'angle des deux rues, dans un tracé en creux de la limite de propriété. »

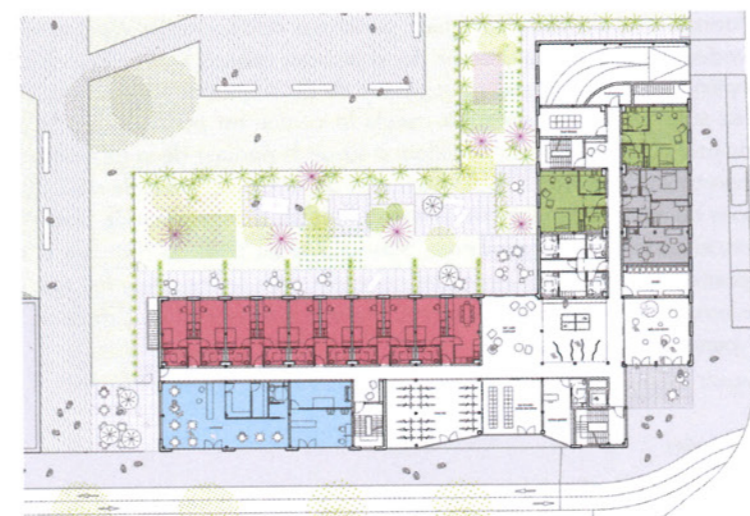
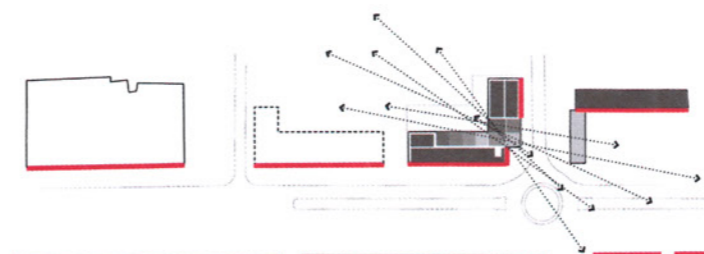
D'apparence simple et unitaire en vision lointaine, le principe de composition de la façade se complexifie et s'anime par un jeu subtil de décalage des fenêtres et par la diversité des matériaux utilisés dans les étages vibrance progressive du matériau de façade d'étage en étage. Au rez-de-chaussée, le hall accueille les boîtes aux lettres; le gardien y contrôle les allées et venues depuis sa loge, partiellement vitrée.

La salle commune, directement ouverte sur le jardin, bénéficie d'un grand volume en double hauteur pour augmenter son attrait et y ouvrir le champ des possibilités (projections, expositions, animations). La laverie est placée à proximité de la salle commune. La moitié des surfaces dédiées aux vélos sont situées au rez-de-chaussée, pour un plus grand confort des utilisateurs. Au premier étage, un bureau est mis à la disposition des occupants pour l'organisation de la vie dans la résidence. Donné en gestion aux étudiants pour accompagner les nouveaux arrivants, il favorise la communication au sein de la communauté, aide à organiser les colocations, centralise les échanges avec la ville... Un conseil de résidence, composé d'étudiants élus, pourra y être instauré. Il servira également de relais pour le réseau social interne. »

Vue depuis l'avenue Paul-Raoult: l'activité collective des étudiants est mise en scène par les gradins.

Implantation, porosité, lumière et vues.

Plan du rez-de-chaussée.



LOGEMENTS

« L'innovation en matière de logement étudiant relève moins d'un modèle idéal – "forcément individuel" ou "forcément en colocation" – que d'un principe capable de produire de la diversité typologique et de s'adapter à de nouvelles configurations.

Cela nécessite de concevoir un système simple et économique, au service d'un bâtiment complexe et évolutif, un bâtiment "in progress". Le procédé constructif se base sur une ossature en suspens, comme inachevée et en attente de nouveaux besoins.

Pour nous, le « vivre ensemble » convoque nécessairement à la fois le besoin de vivre à plusieurs et celui de vivre seul : il trouve sa force dans la diversité des modes d'habiter. Les logements sont ainsi moins imposés à tous qu'adaptés à chacun.

Nous ne nous posons donc pas en rupture avec le modèle individualiste, majoritairement mis en œuvre aujourd'hui, au profit d'un modèle communautaire, mais proposons un trait d'union entre les deux formules.

Cette approche stratégique de ce que pourrait être l'innovation dans le logement étudiant privilégie l'itinéraire plutôt que la destination, pour créer un bâtiment capable de tracer le chemin vers plus de partage et de convivialité.

Les césures longitudinales des bâtiments donnent à voir les allées et venues des étudiants dans les circulations de distribution, traitées majoritairement en transparence, produisant ainsi une animation perpétuelle. Leurs façades développent un autre langage ; constituées de lames étroites à simple vitrage, étanches à l'eau mais non chauffées, elles évitent l'écueil du couloir sombre.

Le T1 Solo dispose d'une petite cuisine à l'entrée, avec une table et deux places assises. La salle de bains ménage une séparation entre la cuisine et l'espace de travail et de repos. Grâce aux portes légères fermant la salle de bains, les contraintes de la réglementation « handicapés » sont intégrées et, dans la majorité des cas – ceux où l'étudiant ne se déplace pas en fauteuil roulant –, les portes dépliées évitent les projections d'eau dans la pièce et contiennent les odeurs de cuisson venant de la cuisine. Le T1 bénéficie d'un grand linéaire de rangement améliorant considérablement l'organisation de l'étudiant. Les rangements sont constitués d'éléments standardisés que l'on retrouve dans les différents types de logements. Le bâti de porte à deux feuillures permet de placer l'ouverture en débatement vers l'intérieur ou vers l'extérieur afin de ménager un rectangle libre de 2,20 x 1,20 mètres dans l'éventualité où l'étudiant se déplace en fauteuil.

L'espace de vie individuel, considérablement agrandi (18,1 mètres carrés) et confortable, répond aux normes PMR.

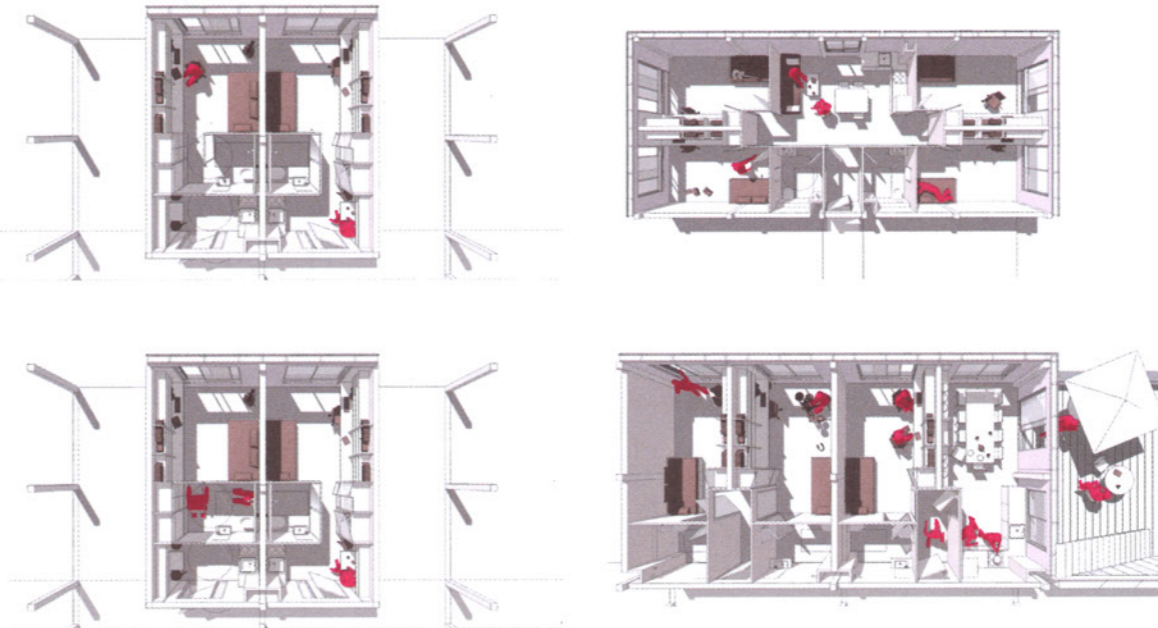
La formule de colocation pour neuf personnes additionne les espaces alloués aux cuisines individuelles. Extraites de chacune des chambres, celles-ci sont ensuite réunies dans une trame complémentaire, composant un logement de dix trames au total. Chaque chambre bénéficie de sa salle de bains individuelle ; seule la cuisine est partagée. Un tel système élimine la principale contrainte de la colocation, à savoir le partage de la salle de bains. L'entrée se fait par un couloir distribuant deux chambres ; de ce fait, le rectangle de 2,20 x 1,20 mètres, dit espace de manœuvre réglementaire, est partagé, d'où un gain de place. La clé de l'étudiant ouvre la porte d'entrée principale, ainsi que la porte de sa chambre et celle de la cuisine. Le positionnement de ces logements colocalisés dans la résidence fait que chacun s'ouvre sur une terrasse collective. Le logement ainsi partagé revient à une surface de 20,9 mètres carré par personne (hors terrasse). »

Solo : 2 chambres individuelles.

Colocation à quatre : 4 chambres + 2 salles de bains + 1 cuisine partagée.

Colocation à neuf : 9 chambres + 9 salles de bains, dont 3 sont représentées + 1 cuisine partagée, ouverte sur une terrasse.

Plan R+2.



MATÉRIALITÉ

« Le procédé constructif développé dans notre projet vise une optimisation des moyens, une réduction des délais de construction et une évolutivité du bâtiment sur le long terme.

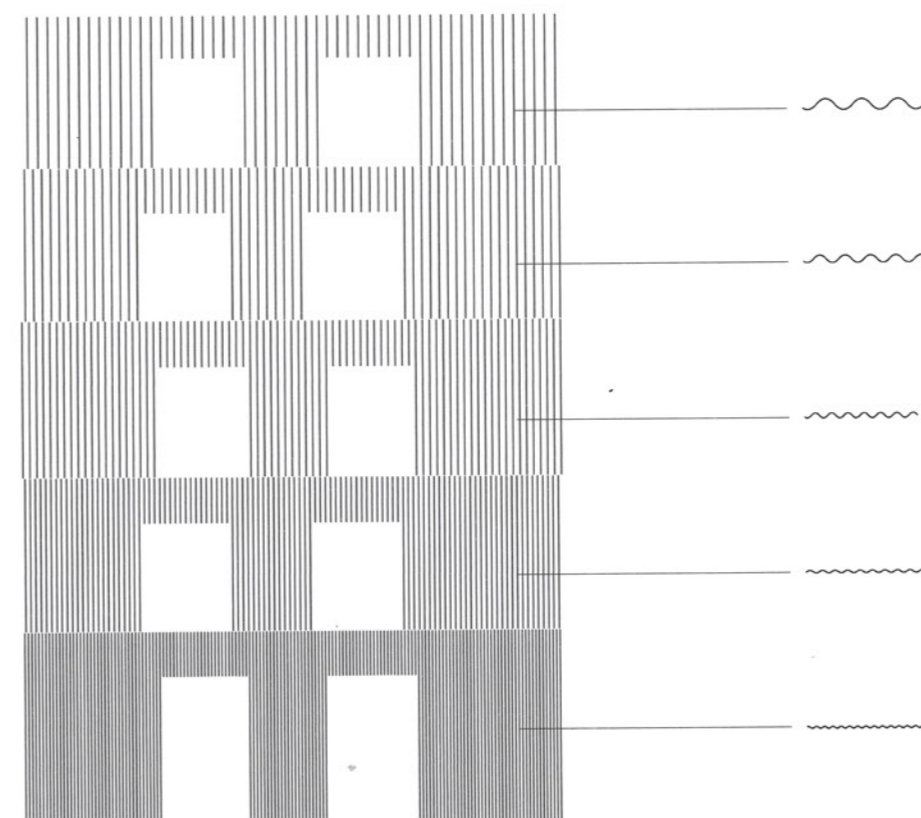
La collaboration entre architecte et constructeur est indispensable pour tester les scénarios les plus performants. Des expériences de construction préfabriquées existent déjà sur le marché; leurs principaux avantages sont le gain de 40 % du temps sur le gros œuvre, une économie globale d'environ 15 %, la maîtrise des délais de réalisation et la mise en place de chantiers propres.

Au stade du concours, le principe simple envisagé est celui de plateaux libres donc évolutifs, dotés d'une structure préfabriquée en poteaux et dalles sans retombées de poutres et de façades non porteuses. Ces dernières se composent d'un bardage et d'un isolant formant un manteau. L'évolution des besoins sur vingt ans, cinquante ans ou plus est possible en déposant les façades existantes pour réhabiliter le bâtiment et lui attribuer un autre programme. »

Les façades sont revêtues d'un bardage de tôle dont la taille des ondes augmente en montant vers les étages.

Façade avenue Paul-Raoult.

Façade rue de Becheville.



ESPACES COLLECTIFS

« Le projet met en œuvre une stratification verticale au service d'espaces mutualisés ; celle-ci est source d'usages variés par les étudiants, et support de biodiversité ; elle joue également un rôle bioclimatique et permet une canalisation des flux, donc une réduction des nuisances pour les habitants.

Le rez-de-chaussée, polyvalent et en lien avec la ville, accueille des usages variés, dans une logique d'autogestion.

À chaque niveau, deux terrasses mutualisées sont mises en œuvre : l'une, côté rue et exposée plein sud, accueille les usages « urbains » des étudiants. L'autre, côté jardin et exposée à l'est, est le pendant calme de la précédente : elle permet aux étudiants de travailler ensemble, de se reposer, etc.

La toiture, en partie accessible, propose un espace de jeux qui ne génère pas de nuisances pour les autres habitants de la résidence. Elle offre un point de vue sur le territoire. »

Coupe longitudinale sur les terrasses collectives et l'entrée.

Coupe transversale et façade sur jardin.

L'intérieur de la parcelle.

